

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-193

ATTRIBUTION DU MARCHE 2020-068 « CONTROLES DES RESEAUX DE TRANSFERT DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION »

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5214-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,
Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu l'appel public à la concurrence envoyé à la publication sur marchesonline le 31 août 2020 et publié sur le profil d'acheteurs marchés-sécurisés et sur le site de la Communauté de Communes le 31 août 2020,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu les crédits inscrits au Budget Annexe assainissement 2020,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte,

Article 2 : d'attribuer le marché n°2020-068 de contrôles des réseaux de transfert de la nouvelle station d'épuration au candidat SPI2C (44470 CARQUEFOU) pour un montant de 31 560,00 € HT,

Article 3 : de signer le marché n°2020-068 et l'ensemble des pièces s'y rapportant,

Article 4 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion,

Givrand, le 28 septembre 2020,
Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

- de la transmission au contrôle de légalité le : **01 OCT. 2020**
- de l'affichage le : **01 OCT. 2020**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

01 OCT. 2020 François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr